

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASES 192 G Subvention (30 000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2019 avec « l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations » (l'EPOC) (19è) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention à « l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations » (l'EPOC) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2019, dont le texte est joint à la présente délibération, avec « l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations » (l'EPOC) (19è), simpa : 10266, dossier 2018_00130, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros, pour l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 4251, destination 42500080, chapitre 65, ligne 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO